CONDITIONS GÉNÉRALES

Prestations – Sassy Dance, Lunacy Cabaret & Sassy's Angles

1. Objet

Les présentes Conditions Générales régissent les prestations artistiques fournies par Sassy Dance, Lunacy Cabaret et Sassy's Angels (ci-après « le Prestataire »).

Les présentes Conditions Générales font **partie intégrante du devis** émis par Sassy Dance ans Co. **Toute acceptation du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales**, sans réserve ni négociation ultérieure.

2. Exécution de la prestation

Le Prestataire s'engage à exécuter la prestation conformément aux règles de l'art, aux standards professionnels et au devis validé par le client.

3. Conditions de paiement

- Un acompte de 50 % est exigé à la validation du devis.
- Le solde est payable au plus tard 24 heures après la prestation.
- En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute collaboration future et de facturer des frais administratifs.

4. Technique et matériel

Le client s'engage à fournir le personnel technique compétent (son, lumière, scène, etc.) ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Lors de la validation du devis, le client doit impérativement transmettre au Prestataire toutes les informations techniques utiles, notamment :

- si les musiques doivent être fournies par le Prestataire ou par le client,
- le **format et le mode de transmission** requis (clé USB, envoi par e-mail, lien de transfert, autre),
- ainsi que le **nom et les coordonnées de la personne responsable de la régie technique** le jour de l'événement.

À défaut de communication claire ou dans le cas où les ressources techniques nécessaires ne seraient pas disponibles, le Prestataire se réserve le droit d'engager des techniciens professionnels ou de louer du matériel adéquat. Les frais supplémentaires seront **intégralement facturés au client**.

5. Bénévoles

Les bénévoles mandatés par le Prestataire travaillent exclusivement sous son autorité. Toute demande supplémentaire du client fera l'objet d'une facturation.

6. Photos, vidéos et droits d'auteur

Toute captation implique la transmission gratuite des fichiers au Prestataire, non modifiés. Toute revendication de droits doit être formulée par écrit au minimum 3 semaines avant l'événement. Le Prestataire et ses artistes peuvent refuser toute captation.

Le client est responsable du paiement des droits SUISA.

7. Référencement et communication
Le Prestataire est autorisé à utiliser des images et mentions de l'événement à des fins promotionnelles. Le client s'engage à citer le Prestataire dans toute communication liée à l'événement.

8. Collaboration et interlocuteur
Le client fournit toutes les informations nécessaires et désigne un interlocuteur unique.

9. Sécurité et autorisations
Le client garantit la sécurité des lieux, du public et des artistes ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires.

En cas de danger, le Prestataire peut modifier ou annuler la prestation sans remboursement.

10. Prestations spécifiques (feu, danse, musique)
Les consignes de sécurité doivent être strictement respectées. Le client assume toute responsabilité en cas de non-respect par le public.

11. Conditions météorologiques
Pour toute prestation extérieure, une solution de repli doit être prévue. À défaut, les montants engagés restent dus.

12. Assurances et responsabilités
- Chaque artiste est couverte par sa propre assurance accident et RC.
- Le client est responsable des dommages causés aux artistes, costumes ou matériels.
- La responsabilité du Prestataire est limitée au montant du devis accepté.

13. Hébergement, repas, backstage et loge
Hébergement requis si fin après 1h00 ou trajet > 1h. Repas et boissons non alcoolisées à la charge du client.

Un espace privé est **obligatoire et non négociable**. Celui-ci doit impérativement être **chauffé, propre, fermé à clé et sécurisé**, afin de permettre aux artistes de se changer, se préparer et entreposer leurs effets personnels en toute intimité.

À défaut de mise à disposition d'un tel espace conforme, le Prestataire se réserve le droit de **refuser ou d'annuler la prestation sans remboursement des sommes engagées**.

14. Transport
Déplacements hors canton : CHF 0.80/km + CHF 50/heure si non prévus initialement.

15. Annulation et résiliation
- Annulation < 10 jours : 60 % dus
- Force majeure : report sous 6 mois ou 40 % dus
- Résiliation hors faute : préavis écrit de 30jours, frais engagés dus.

16. Force majeure
Aucun des partis ne pourra être tenu responsable en cas d'événement imprévisible et indépendant de sa volonté (pandémie, catastrophe naturelle, décision administrative, etc.).

17. Modification
Les CG peuvent être modifiées. La version signée avec le devis fait foi.

18. Droit applicable et for juridique
Droit suisse – For juridique : Genève

Fait à Lancy, le 01.01.2025